



Héritage et communauté de biens

Par **isadora21**, le **30/09/2008** à **15:53**

bonjour

suite au décès de ma grand-mère, j'hérite de 100000 euros (assurance vie).

je suis mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquets.

comment rembourser une partie du prêt immobilier souscrit à nos 2 noms (mon époux et moi-même) pour l'achat de notre habitation principale (et commune), sans que cette somme d'argent ne tombe dans la communauté de biens?

mon couple ne va pas très bien, et j'ai peur de perdre cette somme d'argent, qui pour moi est énorme, si nous venions à divorcer.

merci de vos conseils